



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 23 mars 2021

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2019/26 de la Municipalité, du 16 mai 2019 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre note de la mise en oeuvre d'une politique de lutte contre les discriminations des personnes LGBTIQ de la Municipalité ;
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Léonore Porchet et consorts : « Pour que Lausanne rejoigne le Rainbow Cities Network » ;
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Géraldine Bouchez : « Un symbole fort pour dire NON à l'homophobie ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-trois mars deux mille vingt et un.

La présidente :



Le secrétaire :